

VILLENEUVE
LÈS-MAGUELONE



COMMUNE DE
VILLENEUVE LES MAGUELONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N° 2026/035

LE MAIRE DE LA COMMUNE
DE VILLENEUVE LES MAGUELONE

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2122-22 portant délégation de missions complémentaires ;

Vu la délibération n°2026DAD019 du 08 avril 2026 relative à la décision de donner délégation de compétences du conseil municipal à Monsieur le Maire ;

Considérant la volonté de la Commune de proposer des spectacles en accès libre pour le public, en partenariat avec les festivals culturels de la Métropole ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

La signature d'une convention conclue entre la Commune et l'association Festival Radio France Occitanie Montpellier, sise 41 boulevard Bonnes nouvelles à Montpellier, pour la mise à disposition du théâtre Jérôme Savary le 16 juillet 2026, à l'occasion du concert de Vincent Mussat.

ARTICLE 2 :

Ladite convention est conclue à titre gracieux.

ARTICLE 3 :

La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Villeneuve-lès-Maguelone,
Le 20 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le **01 JUIN 2026**
Et publication le **01 JUIN 2026**

Le Maire,
Olivier NOGUES



Par délégation du Maire
Virginie MARTOS-FERRARA
1ère adjointe déléguée